

Réunion d'information parents 2025-2026

Accueil de loisirs - Vaux-Sur-Seine

Vendredi 5 septembre

Fonctionnement de l'accueil de loisirs

Accueil de loisirs sans hébergement		
Structure / adresse	87 rue du Général de Gaulle 78740 Vaux-Sur-Seine	
Capacité d'accueil	Total 150 enfants: 70 maternels et 80 élémentaires	
Périscolaire		
Horaires (semaine scolaire)	Aps matin	7h-8h30
	Aps soir	16h30 - 19h30
	Mercredi	7h - 19h30
Extrascolaire		
Horaires (vacances scolaires)	7h- 19h30	
Temps méridien*		
Horaires (semaine scolaire)	11h25 - 13h35	
* L'équipe interviendra uniquement sur les deux services élémentaires		

Équipe d'animation maternelle



Nathan



Anissa



Dylan



Maxime



Joanna



Sabrina
Directrice

Équipe d'animation élémentaire



Junior



Mamadi



Mohamed



Lina



Caroline

La rentrée en quelques mots

- ▶ Règlement intérieur/inscriptions
- ▶ Pause méridienne
- ▶ MERCREDIS/VACANCES
- ▶ Divers

Règlement intérieur

ATTESTATION - Règlement intérieur 2025-2026

Afin de nous garantir votre engagement dans le respect du règlement intérieur, veuillez nous retourner l'attestation de connaissance du règlement intérieur signée et la remettre à l'accueil de loisirs.

Je soussigné (e),

Nom :

Prénom :

Père, mère, responsable légal, de, des enfants :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Fréquentant l'accueil de loisirs de la commune de :

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs et de l'accueil périscolaire et accepte Les modalités de fonctionnement y figurant.

Fait à , le

|

Signature



Rappel : toutes les familles ayant un dossier à l'accueil de loisirs ont signé le règlement. Merci de continuer à en respecter les règles.

Nous souhaitons toutefois rappeler les deux points suivants du règlement 

Règlement intérieur

Article 3 : Jours et Horaires

L'Accueil de loisirs est ouvert les mercredis et les vacances

Le mercredi et les vacances scolaires de 7h à 19h30 en journée complète avec repas ou en ½ journée avec repas matin de 7h à 13h30 ou après-midi de 11h30 à 19h30

L'accueil des enfants s'échelonne de la façon suivante :

- Le matin les arrivées se font entre 7h et 9h30,
- Pour les ½ journées les arrivées se font à 11h30 et les départ se font à 13h30
- Le soir, les départs se font entre 16h30 et 19h30

L'Accueil périscolaire est ouvert en période scolaire du lundi au vendredi :

Le matin : de 7h à 8h25

Le soir : de 16h30 à 19h30

Les parents sont tenus de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.

Règlement intérieur

Article 4 : Inscriptions/Présences

Les demandes de renseignements se font auprès du responsable de l'Accueil de loisirs, aux périodes et heures d'ouverture de la structure.

Les inscriptions sont obligatoires et prises à l'avance par période de fonctionnement :
Sur le portail famille de l'Ifac Yvelines,

Attention si votre enfant fréquente un temps d'accueil périscolaire du matin ou du soir alors qu'il n'était pas inscrit sur le portail famille c'est le tarif majoré qui s'applique.

Les inscriptions sont prises dans la limite de la capacité d'accueil de la structure (cf. article 1) et selon les dates de clôtures d'inscriptions notifiées ci-dessous.

L'enfant ne peut quitter l'accueil qu'accompagné par l'un de ses parents (ou personne majeure bénéficiant de l'autorité parentale), ou par une tierce personne dûment autorisée par les parents ou tuteur figurant sur le dossier d'inscription ou par procuration écrite remise en mains propres au directeur de l'accueil de loisirs

ATTENTION : LES INSCRIPTIONS POUR LES MERCREDIS OUVRENT LE DERNIER MERCREDI DU MOIS PRECEDENT.

Pause méridienne :

Les règles de vie en collectivité sont présentes pour permettre à chacun de vivre et cohabiter en bonne intelligence. Elles posent des limites aux comportements des enfants et doivent être structurantes pour son développement. (extrait du projet pédagogique)

Le temps méridien est un temps de détente, permettant aux enfants de jouer seuls ou avec les camarades, de participer à des ateliers ludiques ou à des animations encadrées par les animateurs.

Pause mérienne :

Répartition des animateurs :

- 1 direction
- 2 en salle de restauration
- 7 en animation

Les 2 animateurs en salle de restauration veillent au bon déroulement du service et veillent à garantir la sécurité physique et morale des enfants.

ATTENTION point énoncé lors de la réunion : nous demandons aux enfants de ne pas aller aux toilettes durant le service (sauf urgence), la présence de plats chauds, de chariots ainsi que d'un animateur aux toilettes ne nous permettent pas d'assurer leur sécurité. Cependant en ce début d'année nous avons une tolérance pour le 1^{er} service (CP, CE, CE2) car ils sont en adaptation.

Les 7 animateurs en animation proposent des activités diversifiées afin que les enfants puissent choisir l'une d'elle.

Mercredis / Vacances :

Horaires Temps

7h00-9h30 Accueil du matin

9h30-9h45 Appel/Forum de discussion

9h45-10h00 Temps d'activités non dirigées («temps libre») en intérieur.

10h00-11h30 Activités encadrées par les animateurs.

11h30-12h45 Temps de restauration

12h45-13h30 Temps calme

13h30-15h30 Sieste pour les enfants de petite section

14h-16h Activités encadrées par les animateurs.

16h00-16h45 Goûter

17h-19h30 Accueil du soir: moment d'échange privilégié entre les familles et l'équipe d'animation.

Mercredis/Vacances :

Pour les mercredis et les vacances scolaires un planning d'activité et un thème est défini en amont par l'équipe d'animation. Celui est affiché à l'accueil de loisirs ainsi que sur le site de l'IFAC (QR CODE).

Nous sommes amenés à faire des sorties, celles-ci seront spécifiées dans le planning, de plus un mot d'information sera affiché sur la porte de l'accueil et un mail sera envoyé aux parents dont l'enfant n'a pas côtoyé l'accueil de loisirs les jours précédent la sortie.

Sur tous les temps les repas et les gouters sont fournis par l'accueil de loisirs.

Relation avec les usagers

La bientraitance marque nos intentions et nos actes professionnels ; elle vise à promouvoir le bien-être de chacun dans l'environnement immédiat

Cette relation sera caractérisée par la réciprocité, l'interdépendance, une communication claire, le respect mutuel, la prise en compte de l'autre, le dialogue, la confiance, la reconnaissance, l'écoute encore.

Communication familles

Vous pouvez retrouver les programmes, le projet pédagogique, le règlement intérieur ainsi que les dossiers d'inscription en scannant le QR code.

Le projet pédagogique et les projets d'animation sont également consultables à l'accueil de loisirs, sur simple demande.

⚠️ En l'absence de dossier complet après le 3 octobre 2025, nous ne serons plus en mesure d'accueillir votre enfant.
Veillez à ce que le dossier soit à jour et remis dans les délais.

Direction élémentaire, Caroline FEROT : 07 63 42 03 31 / direction.vaux@dso.ifac.asso.fr

Site internet de l'ifac

Dossier d'inscription, programmes...



QR CODE

ACCUEIL DE LOISIRS VAUX SUR SEINE

Avec le soutien de



ifac - Association à but non lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale

Direction maternelle, Sabrina JACOB : 06 88 07 30 95 / adl.vaux@utidf.ifac.asso.fr

Projets 2025-2026 en quelques mots

- ▶ Organisation d'inter-centres
- ▶ Collaboration avec la mairie pour les manifestations d'Halloween et le carnaval
- ▶ Préparation de deux mini-séjours : Maternels et élémentaires.
- ▶ Partenariat avec l'école élémentaire et la restauration scolaire pour le projet potager
- ▶ Sensibilisation sur l'environnement et le développement durable
- ▶ Projets d'animations des animateurs
- ▶ Création d'un spectacle de fin d'année